Rapport national sur la situation des plastiques au Cameroun

Table des matières

Abréviations, acronymes et sigles.....

I- Présentation du pays .....
II- Données Générales sur les plastiques au Cameroun .....
Quantité de matières premières plastiques produite ou importée au Cameroun .....
1- Quantité et type de plastiques produits au Cameroun .....
2- Quantité et types de plastiques importés et exportés au Cameroun .....
3- produits chimiques destinés à être utilisés dans les plastiques en circulation au Cameroun .....
4- Quantité de déchets plastiques générés annuellement au Cameroun.....
5- Quelques accidents liés aux plastiques.....

III- Capacité de recyclage.....
1- Centre de recyclage, quantités et type de plastique recyclé(e)s.....
2- Statistique des déchets plastiques valorisés par les structures agréés au Cameroun

IV- Élimination des déchets .....
1-Incinérateurs ou installations de recyclage chimique .....
3- Problème lié à la combustion à l'air libre .....
4- Autres information sur l'élimination des plastiques.....

V-Initiatives liées aux politiques nationales .....
1- initiative gouvernementale pour contrôler l'importation, l'utilisation et l'élimination des plastiques et des produits chimiques associés .....
2- cadres politiques et juridiques mis en place pour contrôler les impacts des plastiques sur la santé, en particulier sur les ingrédients chimiques des plastiques .....
3- Restriction d'utilisation de produits chimiques dans les plastiques .....

VI-Recyclage des plastiques.....
lois sur le recyclage des plastiques .....
1- politiques gouvernementale permettant de suivre les informations sur les produits chimiques utilisés comme ingrédients des plastiques .....
2- mesures prise pour mettre en œuvre l'élimination des produits chimiques dans la convention de Stockholm et la législation relative à Bâle .....

VII-Responsabilité élargie des producteurs et autres instruments économiques.....
1- politique pour rendre les producteurs de déchets plastiques responsables des déchets ....
2- taxe sur les plastiques.....
3- système de responsabilité élargie des producteurs .....

Conclusion

Annexes

Liste des tableaux

Tableau 1 : liste des producteurs de plastique et type de polymère produit……..11

Tableau 2 : donnée sur les importations du plastique en tonne……..14

Tableau 3 : donnée sur les exportations du plastique en tonne……..15

Tableau 4 : flux commercial des plastiques en tonne……17

Tableau 5 : structure de collecte et de recyclage des déchets plastiques……..19

Tableau 6 : Quantités de déchets plastiques valorisés par les structures agrées au Cameroun ……...21

Liste des images

Image 1 : Granulés de plastiques photographiés à PLASTICAM Douala – Cameroun…… ……...10

Image 2 : Boisson non alcoolisée ULTIME ……...13

Image 3 : Boisson alcoolisée SLASH ……13

Image 4 : Echange avec le responsable de service déchets toxiques et dangereux au MINEPDED……..16

Image 5 : photo d'obstruction d'un cours d'eau au quartier Gare voyageur – Elig Essono Yaoundé……....19

Image 6 : photo d'obstruction d'un cours d'eau au quartier Bépanda Douala……....19

Image 7 : photo d'Incinération à ciel ouvert ……....23

Image 8 : photo de Collecte de déchets plastiques dans un site d'obstruction- Mvan Ydé……..25

Image 9: photo d'acheminement déchets plastiques vers la Sté Source du Pays……..25

Image 10 : Stockage déchets plastiques collectés - Elig Essono pour acheminement à la Sté Source du Pays……30

Image 11 : Chargement des déchets collectés pour la Sté Source du Pays pour revalorisation……30

Liste de graphiques

Graphique 1 : type de polymère dans une décharge à Douala ……13

Graphique 2 : Quantités de plastique générée par le Cameroun ……..18

Graphique 3 : quantités de plastiques revalorisés au Cameroun ……22

ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

MINEPDED : Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et du Développement Durable

MINCOMMERCE : Ministère du Commerce

MINMIDT : Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique

INS : Institut National de la Statistique

AFEPB : Action des Femmes pour une planète Bio

PET : Polyéthylène Téréphtalate

PEBD : Polyéthylène Basse Densité

PEHD : Polyéthylène Haute Densité

PP : Polypropylène

PVC : Polychlorure de Vinyle

PS : Polystyrène

PC : polycarbonate

ONG : Organisation Non Gouvernementale

IPEN : International Pollutant Elimination Network

CREPD : Centre de Recherche et d'Education pour le Développement

Recherche bibliographie

Document de Stratégie Nationale de gestion des Déchets

Résumé exécutif

La forte production des plastiques dans le monde ces dernières décennies constitue une véritable menace à l'existence et le bien être des êtres vivants. Cette montée pratiquement incontrôlable de la matière plastique inquiète profondément les professionnels de la santé, les défenseurs de l'environnement y compris de la biodiversité. Au Cameroun, la préoccupation est aussi saillante et nécessite une attention particulière de toutes les parties prenantes. C'est dans cet ordre d'idée que l'association à but non lucratif « **Action des Femmes pour une Planète Bio** (AFEPB) » dont la mission est d'accompagner les actions du gouvernement visant à préserver la planète des menaces liées aux dérèglements climatiques, aux déchets et produits dangereux et bien d'autres s'est volontairement engagée à faire un état de lieu des plastiques au Cameroun. Ce, pour promouvoir le développement et l'épanouissement des populations ; notamment les couches les plus vulnérables à savoir les femmes, les jeunes et autres minorités ; avec l'appui de IPEN à travers la branche Afrique francophone. Dans le cadre de ce projet, des recherches et des collectes de données sur les flux de plastiques au Cameroun en vue de promouvoir le développement des mesures nationales et internationales ont été notre leitmotiv. De même, nous avions consacré une part belle à la sensibilisation des décideurs et responsables du secteur privé d'une part et d'autre part les associations de consommateurs et le grand public via les medias (presse écrites, presse en ligne et réseaux sociaux).

La volonté affichée par la communauté internationale pendant ces dernières années contre la pollution plastiques et ses dérivés, a développé chez les principaux producteurs et autres acteurs impliqués dans la chaine de distributions des matériaux plastiques une grande retenue au sujet de la divulgation des chiffres concernant la quantité, la qualité ou même l'itinéraire des matériaux produits ou collectés après usage. Cependant, la méthodologie privilégiée durant notre étude a été de créer dans un premier temps un climat de sérénité, de confiance mutuelle envers les parties prenantes visées afin de pouvoir recueillir quelques informations clés. Ainsi, nous nous sommes rapprochés de certains producteurs, importateurs, exportateurs ; de la chambre de commerce ; du ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable ; du ministère des mines, de l'industrie et du développement technologie ; du ministère du commerce ; de l'Institut National de la Statistique (INS) pour collecter des données sur les flux des plastiques en général et les déchets plastiques en particulier en circulation au Cameroun.

De l'exploitation des données collectées sur le terrain, on peut noter que six principaux types de plastiques sont commercialisés au Cameroun à savoir :

- Le polyéthylène téréphtalate (PET)

- Le polyéthylène haute densité (PEHD)
- Le polychlorure de vinyle (PVC)
- Le polyéthylène basse densité (PEBD)
- Le polypropylène (PP)
- Le polystyrène (PS)
- Le polyimide (PI)

Par ailleurs, Conformément aux données de l'institut national de la statistique sur la période de 2015 à 2021 ; on peut noter une moyenne d'importation des matériaux plastiques de ***près 121 millions et demi de tonnes importés chaque année dans le pays.*** On comprend que seulement entre 2015 à 2021 ; 121.5 millions de plastiques multipliés par autant d'années sont entrés sur le territoire national ; soit **un peu plus de 850millions de tonnes** durant cette période (2015-2021). Par contre, **La quantité moyenne des matériaux plastiques exportés est près de *646 000tonnes par an*** pour un cumul de plus de 4 522 000 (entre 2015-2021). En faisant une étude comparative entre la quantité totale des plastiques en circulation au Cameroun (production nationale[1] + importation - exportation) ; et se basant sur les données crédibles de l'INS, **la quantité moyenne de plastiques en circulation sur le territoire par année est de plus de 120millions de tonnes l'année.** En soustrayant à cette quantité la part très marginale collectée aux fins de **revalorisation ou recyclage qui serait d'environ 248 500tonnes par an soit 0,21% selon les données collectées auprès du MINEPDED**, le reste **de plus de 99% se retrouverait dans l'environnement une fois devenu déchets, (car aucun centre de collecte en vue d'une potentielle destruction rationnelle n'existe encore dans le Cameroun)** où ils terminent leur course dans les écosystèmes terrestres, marins et dans des incinérations anarchiques.

En outre, selon les informations reçues du jeune Loïc, un chef d'une équipe de collecte des déchets plastiques, basé à Yaoundé depuis 3mois, **la quantité moyenne de déchets plastiques principalement à usage unique et singulièrement les PET collectés par son équipe** constituée de 30 personnes **est en moyenne de 1250 ballots de 100kg par mois soit environ 125tonnes par mois**. (Notons que ces déchets sont collectés dans les marchés, les centres commerciaux, les dépôts d'ordures et parfois même dans les rues). Ces déchets plastiques sont collectés et vendus à l'entreprise Source du Pays ; malheureusement nous n'avons pas assez d'information sur la suite du circuit. Aussi, selon le rapport Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) 2020 du groupe de la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), à travers le partenariat gagnant-gagnant que la SABC a conclu avec Namé Recycling, **100 millions de bouteilles plastiques ont pu être collectées et**

[1] Non accès aux données sur la production nationale des plastiques

recyclées en 2ans soit entre 2018 à 2020. On note également l'action de plusieurs recycleurs dans la collecte des déchets plastiques tels qu'Iso-Tech SARL, SC2R, Red Plast et bien d'autres. Malheureusement, nous n'avions pas pu avoir accès aux informations sur les quantités des déchets plastiques collectés par mois ou par an par ces différentes structures.

Bien que le Cameroun soit partie prenante des différentes conventions internationales sur la gestion des déchets y compris le processus en cours pour un traité sur le plastique ; la politique nationale sur la gestion spécifique des déchets plastiques n'est pas encore celle qu'on aurait souhaitée. Les lois nationales existantes régulent les déchets toxiques et dangereux en générale et la réglementation sur les déchets plastiques reste embryonnaire. D'où la nécessité de renforcer le cadre juridique et réglementaire sur les déchets plastiques, des additifs chimiques qui y sont contenus, la responsabilité élargie du producteur (REP), les actions de sensibilisation, de collecte, de recyclage...

I- BREVE PRESENTATION DU CAMEROUN ET CONTEXTE D'ETUDE

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale, situé dans le golfe de Guinée ; de forme triangulaire, ce pays d'une superficie de 475 442 kilomètres carrés est peuplé d'un peu plus de 27 millions d'habitants en 2021 selon la banque mondiale[2]. Cette croissance démographique, en très forte évolution durant ces dernières décennies n'a malheureusement pas que des avantages et bénéfices pour le pays, elle entraine aussi une très intense activité humaine qui génère des pollutions de divers ordres.

L'une des pollutions devenue pratiquement inévitable dans les villes et même les zones rurales du pays est la pollution plastique. En effet, de multiples articles fabriqués en matériaux plastiques sont de plus en plus déversés dans les marchés nationaux ; et plus de la moitié de ces articles sont destinés à un usage unique. Il s'agit notamment des emballages ou bouteilles d'eaux minérales, des boissons gazeuses non alcoolisées et alcoolisées, les emballages des denrées alimentaires de toutes natures (épiceries, sucreries …), les contenants des produits cosmétiques… Le paradoxe au Cameroun et certainement dans plusieurs autres pays de la région est qu'il n'existe pratiquement pas de réglementation, pas de politique appropriée pour la gestion rationnelle de ces matériaux plastiques durant tout le long de leur cycle de vie. La conséquence est sans appel pour la santé environnementale, la santé humaine et de la biodiversité.

[2] https://donnees.banquemondiale.org/indicator/SP.POP.TOTL?locations=CM

Aperçu général du pays et de l'approvisionnement, de la production, de l'utilisation et de l'élimination des plastiques, y compris le commerce des déchets.

L'un des secteurs d'activité qui a connu une croissante très importante au Cameroun durant ces récentes dernières décennies est la production et la commercialisation des articles en matériaux plastiques. Désormais, pratiquement tous les ustensiles (cuisines, bureaux, voire ameublement), les emballages, les jouets et bien d'autres sont faits de matériaux plastiques. Une situation qui, à première vue semble anodine et sans impacts considérables pour la société.

D'après des études que nous avons réalisées combinées aux nombreuses autres conclusions des travaux de terrain des ONG et partenaires ; la première source d'approvisionnement des matériaux en plastiques des marchés nationaux sont les industries locales. En effet, quoique nous n'avons pas pu collecter les informations exactes sur les quantités d'articles en matériaux plastiques produits au niveau national, il faut mentionner que nos enquêtes ont permis de constater que plus d'une demi centaine d'entreprises situées au Cameroun produisent soient des emballages plastiques à usage uniques qu'ils commercialisent à l'échelle nationale et régionale soit produisent des denrées et autres biens qui sont emballés dans du plastique à usage unique. Ces entreprises situées dans les principales villes du Cameroun que sont Douala et Yaoundé sont très réceptives quant-aux questions et autres sondages relatifs à la quantité des plastiques produits mensuellement ou même annuellement. Par ailleurs, il est important de souligner que la part importante des flux des matériaux plastiques au Cameroun est importée, en provenance des pays limitrophes, notamment le géant voisin Nigeria mais c'est surtout dans le giron des pays d'Asie à l'instar de la Chine, de l'Europe de l'Ouest (notamment la France, la Belgique, Portugal, Espagne)[3] que viennent la partie prépondérante des plastiques commercialisés. C'est également ce dernier groupe qui possède une industrie pétrochimique qui fournit des matières premières pour la production d'articles plastiques primaires aux producteurs nationaux. La plupart des plastiques importés sont entre autres des équipements pour bâtiments (plomberie, électricité…), des jouets destinés aux enfants, des équipements électroniques, les équipements de bureaux et ménagers.

Les chiffres connus à ce jour et publié officiellement par le ministère en charge ; c'est-à-dire le Ministère de l'Environnement, de la protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) sont ceux de 2018 ; on apprenait alors au cours d'un communiqué de presse[4] que le Cameroun avait généré environs 600 000 tonnes de déchets plastiques au cours de cette année.

II- DONNEES GENERALES SUR LES PLASTIQUES AU CAMEROUN

[3] http://www.cepex.nat.tn/upload/file_manager/files/RCT_MarketSnapshot_Packaging_28-07-2020_CAMER%20FR_V1.pdf

[4] https://www.villesetcommunes.info/actu-cameroun/47eme-journee-mondiale-de-lenvironnement-hele-pierre-dresse-bilan-cameroun/

La levée de bouclée et la volonté affichée par la communauté internationale pendant ces années passées contre la pollution plastiques et ses dérivés, a développé chez les principaux producteurs et autres acteurs impliqués dans la chaine de distributions des matériaux plastiques une grande retenue au sujet de la divulgation des chiffres concernant la quantité, la qualité ou même l'itinéraire des matériaux produits ou collectés après usage. Cette réalité est un véritable obstacle à tous chercheurs intéressés par cette question. Dans le cadre de cette étude ; nous avons fait face à cette difficulté, essuyant même parfois de violents revers dans certaines entreprises.

Cependant, il convient de préciser que la méthodologie privilégiée durant notre étude a été de créer dans un premier temps un climat de sérénité, de confiance mutuelle envers les parties prenantes visées afin de pouvoir recueillir quelques informations clés. Ainsi, nous nous sommes rapprochés des quelques producteurs, importateurs ; exportateurs ; chambre de commerce ; du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED); du Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologie (MINMIDT); du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE); de l'Institut National de la Statistique (INS) et de la chambre de commerce pour collecter des données sur les flux des plastiques en général et les déchets plastiques en particulier en circulation au Cameroun.

1- Quantité de matières premières plastiques produites ou importées au Cameroun

Selon les enquêtes menées auprès des principaux producteurs des matériaux plastiques au Cameroun, les matières premières sont essentiellement importés des pays d'Asie et d'Europe. Le pays ne dispose pas d'ailleurs d'industries pétrochimiques capables de produire le naphta (principale matière pour la fabrication des matériaux plastiques), ce qui fait du Cameroun un pays exclusivement importateurs des matières premières en ce qui concerne la production des matériaux plastiques. Toutefois, de très faibles quantités de matières premières (granulés) sont fabriquées localement dues aux efforts de recyclage de quelques entrepreneurs locaux. Mais leur quantité reste très dérisoire.

Image 1 *: Granulés de plastiques recyclés à PLASTICAM Douala – Cameroun*

Il est difficile de quantifier de manière assez claire les matières premières plastiques produites et voire même importées au Cameroun, car il n'existe pas un document de traçabilité définissant la quantité des cargaisons venues des pays étrangers ou dérivant de l'activité de recyclage nationale. Nonobstant, au regard de la quantité produite par le Cameroun par an, on peut en déduire que ce chiffre est proche de la quantité des plastiques produite nationalement par les industriels du plastique. Soit environ ***121.5 millions de tonnes par année selon les informations de l'INS entre la période de 2015 à 2021.***

2. Quantité et type de plastiques produits au Cameroun

Pour collecter les informations au sujet des quantités et les types de plastiques produits au Cameroun, un questionnaire d'enquête a été soumis auprès de plusieurs entreprises du pays tels que la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC), SOURCE DU PAYS, PLASTICAM, NESTLÉ, OK PLAST CAM, DEEPLAST, CAMLAIT, NOBLE PLASTIC, NOVA PLAST. Aussi, nous avons sollicité le MINCOMMERCE, MINEPDED, l'INS et le MINMIDT en occurrence la cellule de suivi de la production industrielle. Les informations recherchées étaient sur la production nationale des plastiques (quantité, polymères) malheureusement nous n'avions pas eu autant d'informations que nous l'avons souhaité. Néanmoins, d'autres recherches complémentaires effectuées auprès de la chambre du commerce ont permis de recenser une centaine de producteurs sur le territoire national dont le tableau suivant présente quelques uns.

Bien que les producteurs de plastiques s'entêtent à garder secret l'information sur les quantités de plastiques produites et les matières premières utilisées par leurs entreprises ainsi que la provenance de ces matières premières, nous avons pu avoir des informations sur les polymères qu'ils produisent à travers le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) aussi des recherches documentaires confirmées par le résultat d'une étude menée par le Centre de

Recherche et d'Education pour le Développement (CREPD) dont le tableau ci-après fait état.

Tableau 1 : *liste des producteurs de plastique au Cameroun*

Nom de l'E/SE	Type de plastique	Type de polymères	Production annuelle (2021)
OK PLAST CAM	Sacs PP, papier ciment et tuyauterie en PVC	PP, PVC	47 millions dont 22,555 millions de papier ciment
PRIMA DEE LITE	Sacs PP, papier ciment et tuyauterie en PVC	PP, PVC	10 millions de sacs
PLASTICAM	Emballage plastique	polyéthylène et polystyrène expansé	
SABC	Bouteille de conditionnement d'eau minérale en plastique	PE, PET	
BRASAF	Bouteille de conditionnement des boissons	PET	
SOTICAM	Bouteille de conditionnement d'eau de marque source du pays et eau pur	PET	
SAAGRY SARL	Bouteille de conditionnement d'huile raffinée	PET	
SCR MAYA § Cie	Bouteille de conditionnement d'huile raffinée Mayor	PET	
CAMLAIT	Flacon, bouteille	PS, PEHD, PEBD	

Source : chambre de commerce du Cameroun et MINMIDT

Selon les derniers chiffres officiels rendus publique par le MINEPDED en 2018, le pays produisait alors environ 600 000 tonnes de déchets plastiques annuellement ; la réalité sociale fait constater qu'entre 2018 à ce jour, plusieurs autres entreprises se sont malheureusement invitées dans la production des matériaux plastiques notamment pour les boissons alcoolisées et non alcoolisées ainsi que dans de l'eau

minérale telles que la société Brasseries Samuel Foyou (Brasaf) en 2022 avec « slash bière » qui est une bière blonde commercialisée dans des bouteilles en PET et la société de boissons non alcoolisée ULTIME LIGHT qui déverse désormais dans l'environnement des milliers de bouteilles d'eau minérale et de boisson gazeuse de la marque éponyme. Par ailleurs, le 17 mars 2023, le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), a signé un agrément portant « attribution d'un permis d'exploitation d'une entreprise d'eau minérale naturelle à la société « Ango Mineral Water » au lieu dit Nounou, dans l'arrondissement de Bertoua région de l'Est[5] qui produisait déjà depuis 2022. Une réalité qui naturellement augmenterait la quantité de production annuelle du pays, qui à 2023 avoisinerait certainement les 800 milles à 1 million de tonnes par an.

Image 2 : Boisson non alcoolisée ULTIME

Image 3 : Boisson alcoolisée SLASH

Nouvelles boissons gazeuses non alcoolisées et alcoolisées respectivement empaquetées dans du plastique PET et largement distribuées au Cameroun ces derniers mois.

En ce qui concerne les types de plastiques, comme le montre le tableau ci-dessus presque tous les types de polymères sont produits et commercialisés au Cameroun. Nommément ; il s'agit de :

- Le polyéthylène téréphtalate (PET)
- Le polyéthylène haute densité (PEHD)
- Le polychlorure de vinyle (PVC)
- Le polyéthylène basse densité (PEBD)
- Le polypropylène (PP)
- Le polystyrène (PS)

[5] *Source : Brice R. MBodiam dans investir au Cameroun le 20 Avril 2023 à 12H40*

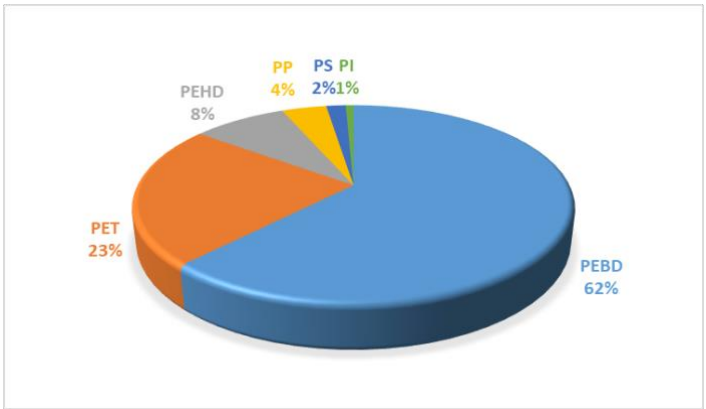

Graphique 1 : type de polymère dans une décharge à Douala *(Source : CREPD – 2020)*

Ce diagramme présente les types de polymères rencontrés au niveau d'une décharge (Douala –Cameroun) à l'aide de la littérature. Il faut noter que le pourcentage des PVC n'est pas représenté dans cette étude effectuée par le CREPD en 2020.

3. Quantité et types de plastiques importés et exportés au Cameroun

Comme mentionné plus haut, six principaux types de plastiques sont régulièrement commercialisés et répandus dans le pays (voir le diagramme circulaire ci-dessus).

a- Données sur les plastiques importés au Cameroun

La compilation des données sur la quantité des plastiques dans le pays fait clairement ressortir la place majeure que représente l'importation de ces matériaux. En effet, conformément aux données de l'institut national de la statistique sur la période de 2015 à 2021 ; on peut noter une moyenne d'importation des matériaux plastiques (granulés, produits plastiques) de ***121 497 137,041 tonnes par an soit près 121 millions et demi de tonnes importés chaque année dans le pays.*** *Plus de détails dans le tableau ci-dessous :*

Tableau 2 *: donnée sur les importations du plastique en tonne*

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Matière plastique (en tonnes)	97 840 990	100 406 751	100 133 396,32	107 742 837	126 299 779,3	149 039 741,713	169 016 463,959
Cumul	97 840 990	198 247 741	298 381 137,32	406 12374,32	532 423 753,62	681 463 495,333	850 479 959,292

Variation annuelle	-	**2 565 761**	**-273 354,68**	**7 609 440,68**	**18 556 942, 3**	**22 739 962,413**	**19 976 722,246**

Source : INS du Cameroun

Une interprétation sommaire du tableau ci-dessus permet de mettre en lumière les chiffres en constants croissance de l'importation des plastiques dans le pays. Avec **ce chiffre moyen de près 121.5 millions de tonnes/an,** on comprend que seulement entre 2015 et 2021 ; 121.5 millions de plastiques multiplié par autant d'années sont entrés sur le territoire national ; soit **un peu plus de 850millions de tonnes** durant cette période (2015-2021). Et l'on sait que le taux de collecte et de recyclage des déchets plastiques est encore embryonnaire dans le pays, cela donne sans ambages une idée sur la quantité des déchets plastiques qui finissent dans l'environnement et les incinérations à ciel ouverts.

b- Données sur les plastiques exportés du Cameroun

Toujours selon les chiffres recueillis à l'INS du Cameroun, entre la période 2015 et 2022 ; plusieurs milliers de tonnes de matériaux (produits finis pour la plupart) ont été exportés du Cameroun pour les pays de la sous région. Il s'agit principalement des pays tels que la République Centrafricaine, du Tchad, du Congo, et de la Guinée Equatoriale.

Le tableau ci-dessous donne une estimation chiffrée par année :

Tableau 3 *: donnée sur les exportations du plastique en tonne*

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Janv.-oct. 2022
Sacs et sachets en polymères de l'éthylène (en tonnes)	1 423 603	1 186 494	837 992	214 192	427 051	248 048	184 904,37	660 495
cumul	1 423 603	2 610 097	3 448 089	3 662 281	4 089 332	4 337 380	4 522 284,37	5 182 779,37
variation	-	-237 109	-348 502	-623 800	212 859	-179 003	-63 143,63	475 590,63

Source : Institut National de la Statistique du Cameroun

La quantité moyenne des plastiques exportés est de *646 040,624tonnes par an* pour un cumul de 4 522 284 (entre 2015-2021). Cette quantité est d'ordre décroissante exceptée en 2019 et 2022 où on observe une augmentation de 212 859 tonnes et 475 590,63 tonnes.

4. Produits chimiques destinés à être utilisés dans les plastiques en circulation au Cameroun

Comme indiqué plus haut, l'essentiel des matières premières en direction du Cameroun sont quasiment prêt pour transformation en divers articles plastiques ; car il s'agit très généralement des granulés de différentes colorations. Les industriels locaux de plastiques n'ont pas répondu favorablement à la problématique sur la qualité et les quantités d'additifs chimiques ajoutés pendant la transformation des granulés et autres matières plastiques à leurs dispositions.

Cependant, au vue des caractéristiques des nombreux articles plastiques commercialisés dans le pays, il n'est point de doutes que plusieurs additifs à l'instar des plastifiants, des retardateurs de flamme, des stabilisateurs, des métaux lourds préoccupants et bien d'autres y sont présents. Mais, il reste très difficile de quantifier le flux de ces additifs ou produits chimiques nocifs, de déterminer les pays de provenance et de faire une liste holistique de ces substances chimiques sans la collaboration des producteurs et operateurs du secteur des plastiques.

5. Quantité de déchets plastiques générés annuellement au Cameroun

***Image 4** : Echange avec le responsable de service déchets toxiques et dangereux au MINEPDED*

Selon un rapport rendu publique le 5 juin 2018, à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de l'environnement, le ministère de l'environnement, de la nature et du développement durable faisait savoir à l'opinion publique que le Cameroun

produit 6 millions de tonnes de déchets par an et 10% de ces déchets représentaient les déchets plastiques. Soit environ 600 000 tonnes de déchets plastiques annuellement.

il ressort de notre échange avec le responsable des déchets toxiques et dangereux au MINEPDED que ce chiffre est le résultat d'une étude dans les décharges urbaines effectuée au Cameroun qui, après avoir procédé au tri de ces déchets, le résultat obtenu a été multiplié par le nombre de population du Cameroun pour avoir le résultat de 600 000tonnes de déchets plastiques publiés par le ministre de l'environnement en 2018. Fort du constat selon lequel plus de 50% de déchets de ménage ne sont pas acheminés dans des décharges et autres dépotoirs d'ordures pour des raisons d'accessibilité des voitures de transport et d'incivisme de la population, ce chiffre publié par le ministre de l'environnement peut être remis en cause au regard même du flux commercial des plastiques qui est **d'une moyenne annuelle de 100millions 615milles 423tonnes pour un chiffre cumulatif de 402million 461milles 693tonnes entre 2015 à 2018.** Ce qui démontre sans doute que le chiffre publié par le ministre de l'environnement en 2018 ne reflète nullement pas la réalité. Sachant que plus de 90% des matières plastiques commercialisée sont non collectées, et deviennent par conséquent déchets plastiques après leur période de fin d'utilité.

Tableau 4 : *flux commercial des plastiques en tonne (sachant que le Cameroun n'importe ni n'exporte les déchets plastiques selon le MINEPDED)*

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Importation (en tonnes)	97 840 990	100 406 751	100 133 396,32	107 742 837	126 299 779,3	149 039 741,713	169 016 463,959
Exportation (en tonnes)	1 423 603	1 186 494	837 992	214 192	427 051	248 048	184 904,37
Balance (I-E)	**96 417 387**	**99 220 257**	**99 295 404,32**	**107 528 645**	**125 872 728,3**	**148 791 693, 713**	**168 831 559,589**
Cumul	**96 417 387**	**195 637 644**	**294 933 048,32**	**402 461 693,32**	**528 334 421,62**	**677 126 115,333**	**845 957 674,922**

Source : INS

Cependant, entre 2018 et 2023 la quantité de déchets particulièrement des déchets plastiques ont considérablement augmentée dans le pays. Les signaux et autres preuves de cette rapide croissante sont légions ; tout d'abord, on peut noter l'ouverture d'une nouvelle entreprise brassicole ayant pour seul contenant des bouteilles plastiques de 0.33 et 0.63cl et à usage unique ; de nouvelles boissons non alcoolisées qui envahissent les marchés nationaux et conditionnées dans les bouteilles plastiques (PET) ainsi que de nouvelle installation d'industries de production d'eau

minérale conditionnée dans les bouteilles PET constituent les sources supplémentaires des déchets plastiques, de même la croissance démographique est également un facteur d'évolution des déchets y compris plastiques au Cameroun. Paradoxalement, aucune entreprises ou initiatives de collecte et recyclage à grande échelle n'a été crée au Cameroun. Dans l'ensemble, seules quelques initiatives de recyclage embryonnaire sont réellement opérationnelles. Les rues, les rigoles, les drains, les cours d'eau et autres écosystèmes marins sont de plus en plus saturés par des déchets plastiques dans toutes les villes et même les zones rurales du pays.

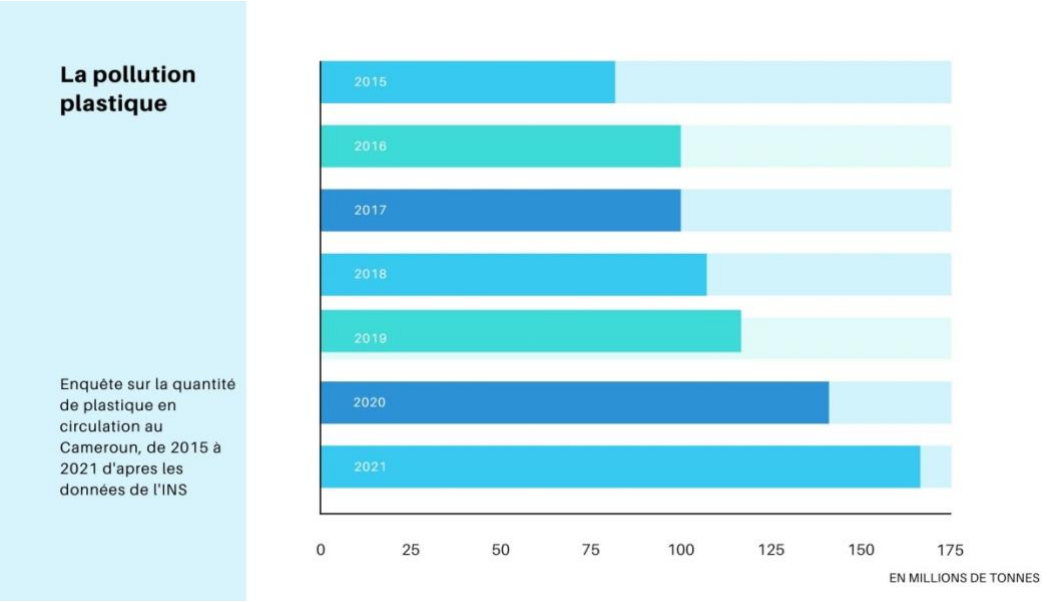

Graphique 2 : Quantité de plastique générée par le Cameroun entre 2015 et 2021 d'après l'INS

Par ailleurs, en faisant une étude comparative entre la quantité totale des plastiques en circulation au Cameroun (production nationale + importation-exportation) ; et se basant sur les données crédibles de l'INS, **la quantité moyenne de plastiques en circulation sur le territoire par année est de plus de 120millions de tonnes l'année.** Logiquement, en soustrayant à cette quantité la part très marginale collectée aux fins de recyclage, le reste est reversé dans l'environnement où ils terminent leur course dans les écosystèmes terrestres, marins et dans des incinérations anarchiques.

6. Quelques accidents liés aux plastiques

Des plastiques en occurrence des déchets plastiques sont à l'origine de divers accidents au Cameroun. En effet, quoi qu'il n'existe pas toujours une communication officielle à ce sujet, les conséquences négatives et dérives dues aux plastiques sont nombreuses. Au cours des activités de pêches et d'extraction artisanale de sable sur les

fleuves Camerounais, les chaines de filets de pêches hors usage enfouis au fond des eaux sont sources des accrochages des pirogues, causant des accidents, des pertes régulières des biens, parfois même les vies humaines.

Les accidents réguliers causés par les plastiques restent sans doute minorés ; les multiples et ravageuses inondations qui font chaque année au Cameroun des pertes matérielles énormes et quelques fois les décès humains.

Image 5 : Gare voyageur – Elig Essono Yaoundé

Image 6 : Bépanda Douala

Rivières dans la ville de Yaoundé et Douala, complètement bouchées par les déchets plastiques (bouteilles plastiques PET)

C'est le cas principalement dans les agglomérations de Douala et Yaoundé où les drainages sont pratiquement obstrués par les milliers de bouteilles plastiques chaque année à la reprise de la saison des pluies. La conséquence c'est des quartiers complètement inondés, les cultures ravagées, les animaux emportés, des décès des humains enregistrés.

III- CAPACITE DE RECYCLAGE

D'après les informations reçues de la chambre de commerce du Cameroun, on compte une quinzaine de structure de recyclage des plastiques sur le territoire camerounais dont la capacité de recyclage varie entre 5milles à 10millions de tonnes par an.

1- Centre de recyclage, quantités et type de plastique recyclé(e)s

Le questionnaire a été soumis auprès des grandes structures de collecte et de recyclage identifiées au pays. Les informations recueillies sont contenues dans le tableau suivant :

Tableau 5 : structure de collecte et de recyclage des déchets plastiques

recycleurs	Type de plastique produit	type d' industrie	polymères	processus de recyclage	production moyenne (en millier de tonne)	sources d' approvisionnement	Difficultés rencontrées
NAMé recycling	usage multiple	-Industrie de transformation des matières plastiques -Recycleur -Collecteur des déchets plastiques	PET PEBD/PEHD	Mécanique	Entre 1000 à 10000	Plastiques usagers recyclés	-Collecte -Limites techniques et technologiques -Ressources financières -Moyens logistiques.
RED-PLAST Sarl		-Recycleur -Collecteur des déchets plastiques	PET PEBD/PEHD PP PVC PS PC	Mécanique - fusion	Moins de 1000	Matières premières importées	- Collecte -toxicité des matériaux plastiques pendant sa transformation -Limites techniques et technologiques réglementation
Iso-Tech Sarl	usage multiple	-producteur des contenants plastiques -recycleur Collecteur de déchets plastiques -producteur des matériaux plastiques	PET PEBD/PEHD PP PVC	pyrolyse	Moins de 1000	-Matières premières importées -Plastiques usagers recyclés	- toxicité des matériaux plastiques pendant sa transformation -Limites techniques et technologiques - Ressources financières -coupure intempestives d'électricité, destruction et emportement des bacs de collecte déposé dans les rues -manque de subvention

2- Statistique des déchets plastiques valorisés par les structures agréés au Cameroun (en tonne)

Selon les informations collectées auprès du responsable du service de déchets toxiques et dangereux au MINEPDED, le Cameroun enregistre plus d'une centaine de structure agrée ayant reçu le permis environnemental pour gérer les déchets en général. Malheureusement, seules une dizaine de structure œuvrant dans la valorisation des déchets plastiques a été mise à notre disposition. Il s'agit de (voir tableau)

structures	Produit issus de la revalorisation	siège
SYCRAF Sarl	Pas d'information	Yaoundé
NAME RECYCLING	Pavé, filaments, tuyaux, films, feuillards PET	Limbé
OK PLAST	granulé	Douala
NOVITA SARL	Pas d'information	Douala
SC2R	Pas d'information	Douala
ETS PAMENI	Pas d'information	Douala
TUSS	Pas d'information	-
STANDARD PLAST	Pas d'information	Douala
ETS REC-DJIMELI	Pas d'information	-
ISO-TECH SARL	Carburant (diesel), pavés	Douala
RED PLAST SARL	Pavés, tuiles, granulés	Douala

Quelques structures de collecte/recyclage opérationnelles au Cameroun

Par ailleurs, le MINEPDED à travers le manifeste de traçabilité reçu des entreprises détentrices d'un permis environnemental retrace la quantité des déchets valorisés au cours d'une période donnée dont le tableau ci-dessous présente la statistique des déchets plastiques valorisés de la période allant de 2017 à 2022 en tonne.

Tableau 6 : *Quantités de déchets plastiques valorisés ou recyclés par les structures agrées au Cameroun (en tonne)*

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Déchets valorisés (en tonnes)	799,35	499,46	47 608	769 785	600 048,6	72 346,21
cumul	799,35	1 298,81	48 906,81	818 691,81	1 418 740,41	1 491 086,62
Variation	**-**	**-299,89**	**47 108,54**	**722 177**	**-169 736,4**	**-527 702,32**

Source : MINEPDED

L'observation de ce tableau permet de constater que la valorisation des déchets plastique est encore à l'étape embryonnaire au Cameroun. Soit une moyenne de **248 514,436tonnes par an pour un taux de revalorisation d'environ 0,21% l'année** par rapport au plastique en circulation au Cameroun.

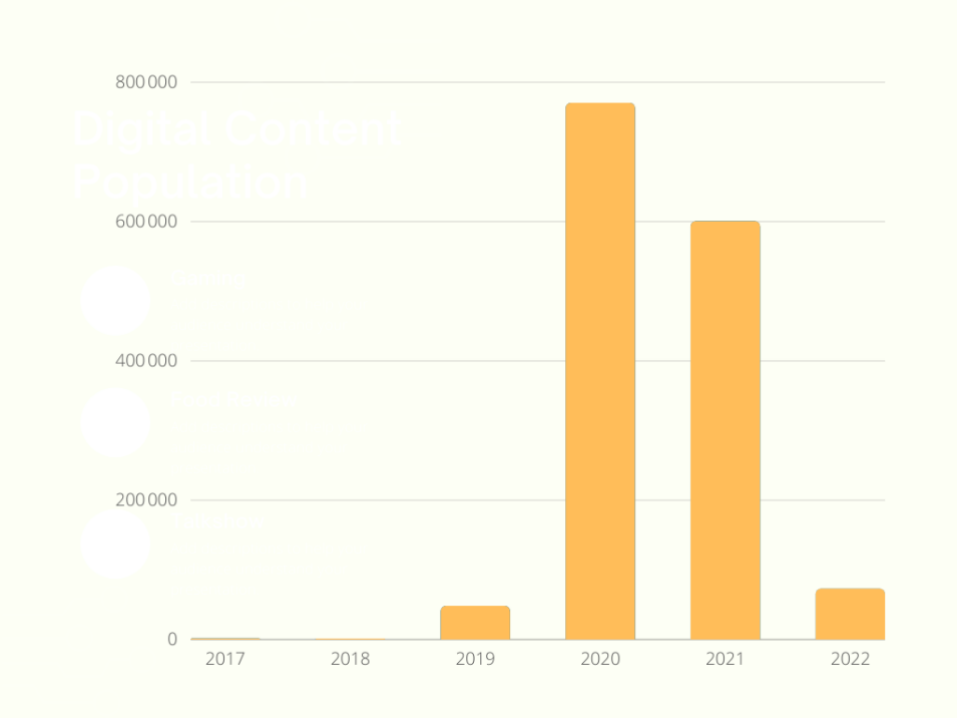

Graphique 3 : représentant les quantités de plastiques revalorisés au Cameroun de 2017 à 2022 d'après les données du MINEPDED

IV- ÉLIMINATION DES DECHETS

1- Incinérateurs ou installations de recyclage chimique

Le recyclage chimique réunit toute technologie de retraitement visant à reconvertir les plastiques en produits chimiques, que ce soit à des fins similaires ou à d'autres fins à l'exclusion de la récupération énergétique. Les déchets plastiques sont transformés en matière de départ ou monomères, par exemple en utilisant des procédés thermochimiques, l'hydrolyse ou la solvolyse. Les matières de départ peuvent être utilisées dans la production de nouveaux plastiques.

Au vu de ceci et des processus de recyclage utilisés par des recycleurs nationaux tels que mentionner dans le tableau ci-haut, on peut conclure clairement que le Cameroun ne dispose pas encore d'installation de recyclage chimique.

2- Problème lié à la combustion à l'air libre

De l'analyse des tableaux supra, la moyenne des plastiques générée est d'environ ***120 millions de tonnes*** **par an** après déduction des quantités valorisées d'après le MINEPDED qui est de moins de 1%, le reste serait reversé dans l'environnement où ils terminent leur course parfois dans des incinérations anarchiques à l'air libre. Or, brûler du plastique dégage une mauvaise odeur qui peut conduire à l'étouffement. La combustion de plastique libère des gaz toxiques dans l'atmosphère tels que les dioxines, les furannes, le mercure et les biphényles polychlorés (PCB) ; ce qui constitue une menace pour la flore ainsi que pour la santé des êtres humains et de la faune. En effet, les dioxines qui dégagent de la combustion à l'air libre se déposent sur les cultures et dans les cours d'eau où elles finissent par pénétrer dans la chaine alimentaire (nos aliments et donc notre organisme). Ces dioxines sont des polluants organiques persistants potentiellement mortels qui peuvent causer le cancer et perturber les systèmes respiratoire et thyroïdien. Les phtalates, l'une des substances chimiques qui confèrent au plastique ses qualités prisées sont responsables des perturbateurs endocriniens, associés à une pléthore de problèmes de santé, allant de problèmes de fertilité à des conséquences néonatales sur les bébés en passant par les allergies et l'asthme.

Image 7 : Incinération à ciel ouvert à Yaoundé

Décharge du quartier Biyem-Assi

Décharge du Marché Mokolo

La combustion de déchets plastiques augmente le risque de maladie cardiaque, aggrave les affections respiratoires telles que l'asthme et l'emphysème ; provoque des éruptions cutanées, des nausées ou des maux de tête et endommage le système nerveux. Cette combustion libère également du carbone noir (suie), ce qui contribue aux changements climatiques et à la pollution atmosphérique.

Bien que la combustion à l'air libre constitue un danger pour la santé de l'homme et de l'environnement, il n'existe pas un cadre juridique et réglementaire spécifique qui encadre cette pratique malsaine d'élimination, malheureusement très répandue au Cameroun.

3- Autres information sur l'élimination des plastiques

Il n'existe pas de véritable décharge contrôlée au Cameroun. Dans les grandes villes, les ordures collectées y compris le plastique sont soient stockées simplement dans des dépotoirs, soient enfouis. À Douala par exemple, les déchets ont été stockés et comblés dans les sites des quartiers de « Bépanda voirie », « Dogbong », « Makepe » « Ancienne carrière ». Actuellement ces déchets sont enfouis dans le site de « PK10 ». Par contre à Yaoundé ils sont déversés et traités dans la décharge semi-contrôlée de la localité périphérique de Nkolfoulou. La gestion de ces décharges incombe à la société HYSACAM.

En dehors de quelques grandes villes, d'autres municipalités possèdent des décharges sauvages où les déchets continuent leurs courses dans la nature et obstruent les cours d'eau, entravent le drainage des caniveaux et favorisent la stagnation des eaux, entrainent les inondations et la prolifération des maladies. Aussi, ces déchets sont brûlés à l'air libre.

Chaine de gestion de déchets

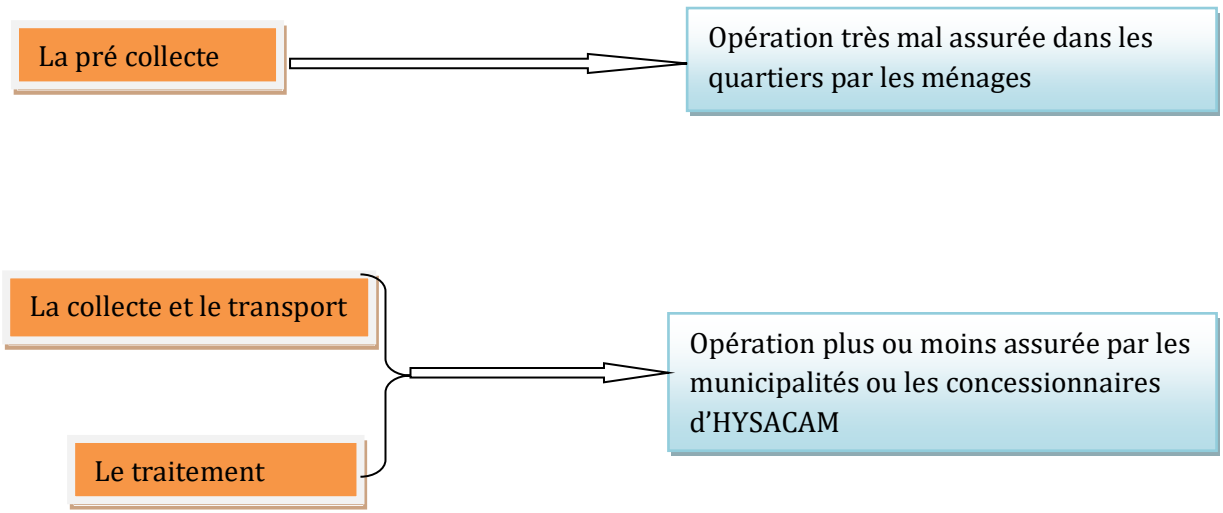

Nous observons depuis quelques mois dans la ville de Yaoundé Cameroun, des particuliers qui s'investissent dans la collecte des déchets plastiques pour acheminer à la société Source du Pays, l'un des gros producteurs des plastiques PET au Cameroun qui les achète à 50.000frs/tonne selon les propos recueillis du Jeune Loïc, l'un des collecteurs et fournisseur qui collecte en moyenne 250 ballots de 100kg par jour dans la ville de Yaoundé avec son équipe constitué de 30 jeunes.

***Image 8** : Collecte déchets plastiques dans un site d'obstruction- Mvan Ydé*

***Image 9**: Acheminement déchets plastiques (PET) vers la Sté Source du Pays*

IV- INITIATIVES LIEES AUX POLITIQUES NATIONALES

1- Initiative gouvernementale pour contrôler l'importation, l'utilisation et l'élimination des plastiques et des produits chimiques associés

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme de lutte contre les pollutions, les nuisances, les substances chimiques nocives et/ou dangereuses à travers le territoire national, le gouvernement camerounais a mis en place plusieurs initiatives pour lutter contre la prolifération des déchets dangereux dont on peut citer entre autres :

- loi n°89/27 du 29 décembre 1989 portant sur les déchets toxiques et dangereux **Article 1er** : Sont interdits, l'introduction, la production, le stockage, la détention, le transport, le transit et le déversement sur le territoire national des déchets toxiques et/ou dangereux sous toutes leurs formes ;

- loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement **Article 44 :** Sont formellement interdits, compte dûment tenu des engagements internationaux du Cameroun, l'introduction, le déversement, le stockage ou le transit sur le territoire national des déchets produits hors du Cameroun ;

- décret n°2011/2581/pm du 23 août 2011 portant réglementation des substances chimiques nocives et/ou dangereuses **Article 3** : Sont

interdits, la production, l'importation, le transit et la circulation sur le territoire national, des produits figurant à l'annexe A du présent décret et tous les produits figurant à l'annexe A de la Convention de Stockholm ;

- **l'arrêté conjoint n°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables** ;

- **la note circulaire n°096/c/cab/MINEPDED du 10 avril 2014 relative au contrôle de conformité et à la répression des contrevenants à l'arrêté conjoint n°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant entre autres interdiction des emballages plastiques inférieurs à 61 microns d'épaisseur ;**

- L'avis d'appel à manifestation d'intérêt n°003 AAMI/MINEPDED/DAG/SDBMM/SM/2022 du 02 Mars 2022 pour la constitution de la liste restreinte des cabinets d'études devant participer à l'appel d'offres national restreint pour le recrutement d'un consultant en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la pollution par les plastiques dont le processus est terminé et le document disponible attend la publication officielle; toutefois ce document reste encore secret et pas destiné au grand public selon les responsables du ministère.

- La création des postes de contrôle dans toutes les zones frontalières du pays;

- La tenue des réunions de concertations avec les industriels du secteur de la plasturgie en vue de recueillir les difficultés éventuelles et suggestions d'amélioration des dispositions de l'arrêté sus cité ;

- L'organisation des séminaires et conférences sur la sensibilisation des producteurs de plastiques et la montée préoccupante des déchets plastiques au Cameroun.

- La stratégie nationale de gestion des déchets

- Le manifeste de traçabilité qui permet de suivre le mouvement des déchets

- La nationale de déchet qui est une plateforme réunissant les demandeurs et les offreurs. Malheureusement, nous n'avons pas pu entrer en possession des documents ou recueillir plus d'information liés à cette initiative.

2- Cadres politiques et juridiques mis en place pour contrôler les impacts des plastiques sur la santé, en particulier sur les ingrédients chimiques des plastiques

Le gouvernement Camerounais a mis sur pied certaine mesure telle que la loi n°64/LF/23 du 13 novembre 1964 portant protection de la santé publique ; l'arrêté n°039/MTPS/IMT du 26 novembre 1984 fixant les mesures générales d'hygiène et de sécurité au travail ; l'arrêté n°002/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions spécifiques de gestion des déchets industriels (toxiques et/ou dangereux) ; la création d'une cellule de toxicologie dans des grands centres sanitaires. Malgré l'existence de ce cadre, on note l'absence d'une politique nationale sur le contrôle de l'impact des plastiques sur la santé. Par ailleurs, Il n'existe pas de document stratégie de gestion de plastique ni une politique sectorielle de gestion des déchets plastiques, voir même la politique sur les produits chimiques contenus dans les plastiques **à ce jour au Cameroun.**

3- Restriction d'utilisation de produits chimiques dans les plastiques

Il faut noter ici que le Cameroun a signé et ratifié les Conventions de Stockholm, Rotterdam, Minamata et le Protocole de Montréal qui couvrent les substances chimiques présentes dans les plastiques et est par ailleurs partie prenante aux négociations internationales sur le plastique. Conformément aux termes de la convention de Stockholm, le Cameroun est tenu d'actualiser son plan national de mise en œuvre régulièrement après l'ajout de nouveaux à la convention. Ainsi, toutes les substances chimiques répertoriées comme POP par la convention sont ou doivent être réglementées par le pays. Toutefois, le pays n'a toujours pas ratifié l'amendement de Bale trois années après son entrée en vigueur ; mais selon les informations recueillies auprès du MINEPDED, la ratification de cet amendement devrait se faire très bientôt. En plus, le 24 octobre 2012, le MINEPDED et le MINCOMMERCE à travers l'arrêté conjointe n° n°004/MINEPDED/MINCOMMERCE portant entre autres interdiction des emballages plastiques inférieurs à 61 microns d'épaisseur et la note circulaire n°096/c/cab/MINEPDED du 10 avril 2014 relative au contrôle de conformité et à la répression des contrevenants à cet arrêté conjointe n°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012, en son article 3 prévoit que « tout fabricant, importateur ou distributeur d'emballages non biodégradables autorisés est responsable de la gestion de ses déchets ». en son article 5 dispose que « tout fabricant, importateur ou distributeur des emballages non biodégradables élabore et met en œuvre un plan de gestion de ses déchets ainsi qu'un mécanisme de suivi y

relatif » ceci implique que, les producteurs, importateurs et distributeurs des plastiques retrouvés dans l'environnement sont censés prévoir « des mesures visant à limiter la production et à promouvoir le recyclage, la réutilisation et d'autres formes de valorisation des déchets issus de ces emballages ».

V- RECYCLAGE DES PLASTIQUES

1- lois sur le recyclage des plastiques

La loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement en son **Article 42** prévoit que « Les déchets doivent être traités de manière écologiquement rationnelle afin d'éliminer ou de réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, les ressources naturelles, la faune et la flore, et sur la qualité de l'environnement en général. **Article 43** (1) Toute personne qui produit ou détient des déchets doit en assurer elle-même l'élimination ou –le recyclage, ou les faire éliminer ou recycler auprès des installations agréées par l'Administration chargée des établissements classés après avis obligatoire de l'Administration chargée de l'environnement. Elle est, en outre, tenue d'assurer l'information du public sur les effets sur l'environnement et la santé publique des opérations de production, de détention, d'élimination ou de recyclage des déchets, sous réserve des règles de confidentialité, ainsi que sur les mesures destinées à en prévenir ou à en compenser les effets préjudiciables. En outre, on peut noter le décret n°2012/2809/pm du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets. Cependant, en ce qui concerne les déchets plastiques spécifiquement, aucun cadre juridique ou réglementation ne fait allusion sur comment collecter et recycler ces déchets ; pourtant des timides efforts de collecte et de recyclage des déchets sont présents dans le pays comme mentionné plus haut.

3- Politiques gouvernementales permettant de suivre les informations sur les produits chimiques utilisés comme ingrédients des plastiques

Parlant de la politique gouvernementale spécifique de suivi des informations sur les produits chimiques utilisés comme ingrédients des plastiques, il n y en a pas au Cameroun. Néanmoins, on peut noter le cadre juridique sur les déchets en général y compris les déchets plastique à l'instar du décret n°2012/2809/pm du 26 septembre 2012 portant sur les conditions de tri, de collecte, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets **Article 10 :** Le transport des déchets industriels (toxiques et/ou dangereux) est accompagné d'un manifeste de traçabilité des déchets délivré par l'administration en charge de l'environnement. **Article 11 :** Tout générateur, collecteur, transporteur ou destructeur des déchets

industriels (toxiques et/ou dangereux) tient un registre dans lequel il consigne les type, nature, quantité, caractéristiques de danger et origine des déchets dangereux qu'il a produits, collectés, stockés, transportés, récupérés ou éliminés. Ce registre fait l'objet du contrôle de l'administration en charge de l'environnement.

4- mesures prise pour mettre en œuvre l'élimination des produits chimiques dans la convention de Stockholm et la législation relative à Bâle

On peut noter ici le Décret n°2011/2581/pm du 23 août 2011 portant réglementation des substances chimiques nocives et/ou dangereuses **Article 3 :** Sont interdits, la production, l'importation, le transit et la circulation sur le territoire national, des produits figurant à l'annexe A du présent décret et tous les produits figurant à l'annexe A de la Convention de Stockholm. **Article 12 :** Tous les produits chimiques doivent être fabriqués, utilisés, transportés et éliminés de manière à minimiser les risques sur la santé publique et l'environnement. **Article 13 :** (1) Tout importateur ou fabricant de produits chimiques nocifs et/ou dangereux libelle ou marque correctement sur les emballages, les caractéristiques desdits produits afin qu'ils puissent être utilisés sans danger pour la santé publique et l'environnement. **Article 14 :**(1) Chaque type de substances chimiques nocives et/ou dangereuses est entreposé de manière à protéger la santé publique et l'environnement. (2) Lesdites substances chimiques sont stockées dans des endroits appropriés afin de limiter leur dispersion dans l'atmosphère, les eaux et les autres milieux récepteurs.

VI- RESPONSABILITE ELARGIE DES PRODUCTEURS ET AUTRES INSTRUMENTS ECONOMIQUES

1- Politique pour rendre les producteurs de déchets plastiques responsables des déchets

Loi N°96/12 du 05 août 1996 portant loi-cadre relative à la gestion de l'environnement en son **Article 80** stipule que « Est punie d'une amende de cinquante millions (50 000 000) à cinq cent millions (500 000 000) de FCFA et d'une peine d'emprisonnement à perpétuité toute personne qui introduit des déchets toxiques et/ou dangereux sur le territoire camerounais. **Article 81 :** (1) Est punie d'une amende de dix (10) à cinquante (50) millions de FCFA et d'une peine d'emprisonnement de deux (2) à cinq (5) ans ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui importe, produit, détient et/ou utilise contrairement à la réglementation, des substances nocives ou dangereuses. (2) En cas de récidive, le montant maximal des peines est doublé. **Article 82 :** (1) Est punie d'une amende de un million (1 000 000) à

cinq millions (5 000 000) de FCFA et d'une peine d'emprisonnement de six (6) mois à un (1) an ou de l'une de ces deux peines seulement, toute personne qui pollue, dégrade les sols et sous- sols, altère la qualité de l'air ou des eaux, en infraction aux dispositions de la présente loi. (2) En cas de récidive, le montant maximal des peines est doublé.

2- Taxe sur les plastiques

Loi n°98/015 du 14 juillet 1998 relative aux établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes **Article 25 :** (1) Les établissements classés qui polluent l'environnement sont assujettis au payement de la taxe annuelle à la pollution. (2) Le montant de la taxe perçue pour chaque établissement est égal au produit d'un taux de base par un coefficient multiplicateur. (3) Le taux et le mode de calcul de la taxe à la pollution sont déterminés par la loi de finances. (4) Les paramètres liés à la typologie et à la quantité de rejets de ces établissements sont fixés par voie réglementaire. La loi de finance de 2018 en son article 142-9 portant sur le droit d'accises des emballages non retournables applique un droit d'accise de 5frs CFA par unité d'emballage non retournable, plafonné à 5% de la valeur du produit.

3- La responsabilité élargie des producteurs

La responsabilité élargie des producteurs est une obligation du code de l'environnement qui, depuis 1992, applique le principe du pollueur-payeur. Toute entreprise qui émet sur le marché des emballages doit prendre en charge financièrement le devenir de cet emballage qui devient par la suite un déchet. Le Forum mondial de l'économie circulaire (WCEF2022), qui s'est refermé à Kigali au Rwanda le 8 décembre 2022 a permis à l'Afrique de repenser ses stratégies de transition vers une économie circulaire, notamment en Afrique centrale où s'est tenu l'un des cinq studios organisés pour renforcer le forum principal à Kigali. Et depuis Yaoundé au Cameroun, le principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) a été interrogée et les acteurs économiques interpellés dans la perspective de réduire les émissions liées aux déchets, à l'énergie, au transport ou encore à la construction. Le renforcement des politiques environnementales a également été proposé en même temps qu'une panoplie de solutions pour réussir la transition vers l'économie circulaire. C'est dans ce sens que la Société Anonyme des Brasseries du Cameroun (SABC) devenue « Boissons du Cameroun » récemment a collecté et recyclé 100 millions de bouteilles plastiques dans le pays en 2 ans[6] et projette de recycler les 80 % de ses déchets à l'horizon 2025 en collaboration avec Namé Recycling, une société belgo-camerounaise opérant dans les villes de Douala, Yaoundé et Limbe. Pour rappel, la SABC est une entreprise brassicole qui émet des milliers de bouteilles

[6] *Rapport SABC 2020*

plastiques à usage unique dans l'environnement chaque jour (emballage d'eaux minérales et de boissons non alcoolisées). Des actions qui s'inscrivent dans le REP, quoique encore embryonnaire et non perceptible dans la réduction de la pollution plastique à l'échelle nationale.

Dans le même ordre d'idée, Source du pays à travers des particuliers a lancé une opération d'achat des déchets plastiques à 50.000frs/tonne. Ci-dessous quelques images de collecte et de transport.

Image 10 : *Stockage déchets plastiques collectés - Elig Essono pour acheminement à la Sté Source du Pays*

Image 11 : *Chargement des déchets collectés pour la Sté Source du Pays pour revalorisation*

CONCLUSION

Le présent rapport est l'aboutissement des travaux de recherche et de collecte des données sur la situation nationale des plastiques au Cameroun. L'objectif majeur est de promouvoir le développement des mesures nationales et internationales pour minimiser la pollution plastique et l'utilisation de produits chimiques dangereux dans les plastiques, prévenir le recyclage des plastiques contaminés aux toxiques et promouvoir le droit à l'information sur les produits chimiques contenus dans les plastiques. Ce travail a bénéficié de l'accompagnement du réseau IPEN via son centre Afrique Francophone, aussi du soutien du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED), du ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT), du Ministère du Commerce (MINCOMMERCE), de l'Institut Nationale de la Statistique (INS) et de la chambre du commerce.

Au terme de nos travaux, on peut dire de manière sommaire que l'accès aux données sur la production nationale des plastiques et déchets plastiques reste difficile au Cameroun. Cependant, Selon les derniers chiffres officiels rendus publique par le MINEPDED en 2018, le pays produit environ 600 000 tonnes de déchets plastiques par an ; l'observation des réalités sociales et l'exploitation des données reçues de l'INS et

du MINEPDED permet de déclarer qu'environ 120 millions de tonnes de déchets plastiques sont générés chaque année par le Cameroun pour un taux de revalorisation(recyclage) de moins de 1% soit environ 99% de taux de déchets qui reste dans l'environnement et cause d'énorme problèmes à la société. En outre, bien que le Cameroun soit partie prenante de plusieurs conventions internationales sur la gestion des déchets dangereux, des polluants organiques persistants, la tendance sociale laisse voir que la circulation des déchets, notamment en matériaux plastiques est d'une croissance exponentielle grave et regrettable.

Cependant, l'introduction sans cesse croissante des matériaux plastiques dans l'environnement et le taux quasiment insignifiant de leur collecte ou de leur revalorisation ou encore même de leur destruction suivant leur norme écologique universelle représente une réelle menace à la suivie des Hommes et de la biodiversité. Pour une moyenne approximative de 121 millions de matériaux plastiques en circulation par année dans le pays, soit autant de déchets non bio dégradables, très peu de recyclage et bourrées pour la plupart des substances chimiques néfastes pour la santé. Fort heureusement, le Cameroun est engagé dans le processus en cours d'élaboration d'un traité international sur la pollution plastique. Si les mesures réglementaires idoines ne sont pas prises pour restreindre, voire interdire complètement la production des plastiques, si la responsabilité élargie du producteur ne prend pas une épaisseur consistante, alors la vie s'éteindrait progressivement sur notre pays d'ici au siècle futur.

Annexes (documents et photos)

Annexe 1 : passage d'eau bourré par les déchets plastiques (bouteilles d'eau PET) *Gare voyageur – quartier Elig Essono de Yaoundé*

Annexe 2 : Drainage des eaux de pluie rempli des déchets plastiques – centre administratif Yaoundé (poste centrale)

Annexe 3 : Un drainage d'eau saturé par les déchets plastiques (bouteilles d'eau minérale et de boisson non alcoolisées après usage -quartier Ngousso derrière hôtel le paradis - Yaoundé

Annexe 4 : Un centre de stockage, Camfood quartier Mvan Yaoundé

CHAMBRE DE COMMERCE
D'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ARTISANAT

CHAMBER OF COMMERCE
INDUSTRY MINES
AND CRAFTS

0685 /CCIMA/SG/DEIE/DCS/SEE

Douala, le 12 AVR 2023

LE PRESIDENT

A

Madame la Présidente de Action des Femmes pour une planète bio (AFEPB)
Tél : 237 694122053 / 677040893
Email : afepb2022@gmail.com

Yaoundé

Objet: VL du 27 mars 2023 A/s collecte de données sur la production des plastiques

Madame la Présidente,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre correspondance sus référencée par laquelle vous souhaitez obtenir des informations sur les producteurs de plastiques au Cameroun.

Y faisant suite, et tout en saluant votre action en faveur de la protection de l'environnement, nous avons le plaisir de vous transmettre via le lien https://drive.google.com/file/d/1l_5zvQyY2-y9UZtG88S-QUHuQNPsJNZ/view?usp=share_link, une liste d'entreprises répertoriées dans la filière de production de produits plastiques au Cameroun.

Pour toute information complémentaire, vous voudriez bien prendre l'attache de notre collaborateur, M. EKODO EMBOLO, Chef du Service des Etudes Economiques à la CCIMA (Tél : 690[illegible] / 672992121, email : jecegarth@gmail.com)

Veuillez agréer, **Madame la Présidente**, à l'expression de notre parfaite considération.

Pour le Président
P.O Le Secrétaire Général

Halidou Belle

PJ: 02

Annexe 5 : Correspondance du président de la chambre du commerce, de mines et de l'artisanat du Cameroun

Action des Femmes pour une Planète Bio (AFEPB)
NTOUESSONG
Autorisation 000048/RDA/JO5/SAAJP ; Tel: +237 694122053 / +237 677040893 ;
Email: afepb2022@gmail.com
Organisation membre de plusieurs Réseaux internationaux et nationaux

FICHE D'ENQUETE

Le résultat de cette enquête permettra d'avoir une évaluation sommaire des flux de déchets plastiques au Cameroun afin de faire des suggestions et propositions pertinentes pour leurs meilleures gestions. Les informations obtenues seront utilisées pour planifier les activités et actions de collecte aux fins de pallier à la menace environnementales causées par les déchets plastiques.

Bien vouloir retourner cette fiche avant le 11 Mars 2022

1. **Dans quelle ville du Cameroun votre entreprise est-elle située ?**

2. **Nom de l'entreprise :**

3. **Type de plastique produit ?**
   - ☐ A usage unique
   - ☐ A usage multiple

4. **Quel type d'industrie représentez-vous ?**
   - ☐ Producteurs des contenants plastiques (bouteilles, sachets, …)
   - ☐ Industrie de transformation des matières plastiques
   - ☐ Recycleur
   - ☐ Collecteur des déchets plastiques
   - ☐ Industrie brassicole
   - ☐ Producteur des matériaux plastiques (chaise, emballage, sac, etc.)
   - ☐ Autres (veuillez préciser)

5. **Quel est ou quels sont les principaux polymères de plastique que vous produisez ou collectez/recyclez ?**
   - ☐ PET (polyéthylène Téréphtalate)
   - ☐ PEBD/PEHD (polyéthylène Basse ou Haute Densité)
   - ☐ PP (Polypropylène)
   - ☐ PVC (Polychlorure de Vinyle)
   - ☐ PS (Polystyrène)
   - ☐ PC (Polycarbonate)
   - ☐ Autres (veuillez préciser)

6. Quel type de processus de recyclage ?

- ☐ Pyrolyse
- ☐ Solvolysis
- ☐ Dissolution
- ☐ Technologie dépolymérisation enzymatique
- ☐ Mécanique
- ☐ Autres (veuillez préciser)

7. Quels types de polymères sont traités ou produits dans votre entreprise ?

- ☐ Thermoplastique (lister les types)
- ☐ Thermodurcissable (indiquer les résines et remplisseurs)
- ☐ Thermoplastique élastomères (lister les types)
- ☐ Autres (veuillez préciser)

8. Quelle quantité traitez-vous en tonne de chaque fraction ?

- ☐ Thermoplastique (lister les types)
- ☐ Thermodurcissable (indiquer les résines et remplisseurs)
- ☐ Thermoplastique élastomères (lister les types)
- ☐ Autres (veuillez préciser)

9. Quantité de production moyenne de plastique par an ? (en millier de tonne)

- ☐ Moins de mille
- ☐ Entre 1000 - 10000
- ☐ Entre 10000 -25000
- ☐ Entre 25000-50000
- ☐ Entre 50000-100000
- ☐ Plus de 100000

10. Quantité de collecte / recyclage moyenne de plastique par an ? (en millier de tonne)

- ☐ Moins de mille
- ☐ Entre 1000 - 10000
- ☐ Entre 10000 -25000
- ☐ Entre 25000-50000
- ☐ Entre 50000-100000
- ☐ Plus de 100000

11. Quelles sont vos sources d'approvisionnement en matière première ?

- ☐ Matières premières importées
- ☐ Plastiques usagers recyclés

12. Quelles sont les difficultés que vous rencontrées dans le cadre de gestion des déchets plastiques ?

( ) La Collecte
( ) La distribution des produits issus du recyclage
( ) La toxicité des matériaux plastiques pendant la transformation
( ) Les autres techniques et technologiques
( ) Ressources financières
( ) Autres (veuillez préciser)

11. Dans quels secteurs ou domaines souhaitez vous exercer un métier ?

Annexe 6 : formulaire soumis aux operateurs du secteur des plastiques pour solliciter les informations

Rapport National sur les flux des plastiques en circulation au Cameroun durant ces récentes années.

Etudes de terrain/Collecte de données et rédaction du présent rapport faites par L'ONG Camerounaise Association des Femmes pour une Planète Bio (AFEPB) avec le soutien du Centre Afrique Francophone de l'IPEN - CREPD.

Adresses utiles

www.ipen.org

https://ipen.org/regional-hubs/francophone-africa

Emails :

afepb20200@gmail.com

fahub@ipen.org

Réseaux sociaux

Facebook: IPEN AF / IPEN: for a toxics-free future

𝕏: @IPEN_AF / @ToxicsFree

LinkedIn: IPEN: for a toxics-free future